



Doc. 13416

31 janvier 2014

Le drame des avortements tardifs

Question écrite n° 655 au Comité des Ministres

de M. Ángel PINTADO, Espagne, Groupe du Parti populaire européen

Dans plusieurs pays d'Europe qui autorisent les avortements tardifs, il arrive que des fœtus humains naissent vivants, c'est-à-dire qu'ils survivent à l'avortement. Les informations et les articles fondés sur des interviews de personnels de santé révèlent qu'il n'est pas rare de voir un fœtus avorté survivre, avec le cœur qui bat, luttant pour respirer. Ainsi, au Royaume-Uni, les rapports indiquent que, sur une année, on a laissé agoniser 66 bébés dont l'avortement s'était mal déroulé. En Suède, un enfant a survécu de manière autonome à un tel avortement pendant 90 minutes, sans bénéficier de soins, avant de succomber. En Norvège, il a été démontré que certains de ces nouveau-nés auraient été viables s'ils avaient bénéficié des soins médicaux appropriés.

M. Pintado,

Demande au Comité des Ministres,

Quelles dispositions spécifiques le Comité des Ministres prendra-t-il pour garantir que des fœtus qui survivent à un avortement ne soient pas privés des soins médicaux auxquels ils ont droit (en leur qualité de personnes vivantes au moment de leur naissance) en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme?

